

N° 5906⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant
la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,**

- l'article 179 du Code d'instruction criminelle et**
- l'article 40 de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le
maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales
en matière de sécurité sociale et de politique de
l'environnement**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
AU MINISTRE DES TRANSPORTS**

(21.10.2008)

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 11 juillet 2008, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur l'avant-projet repris sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière du 6 octobre 2008.

Le projet sous analyse modifie la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques en ce qui concerne les dispositions relatives au taux d'alcoolémie pour les personnes en service urgent et au dépistage de drogues ainsi que les compétences des juges en matière d'interdiction de conduire.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire général,
Robert LEY

Le Président,
Marco GAASCH

